

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES POLE MOYENS ET MUTUALISATION

SERVICE DE LA COORDINATION Bureau de la coordination régionale

Affaire suivie par M. Ufuk DALKAYA ufuk.dalkaya@paris-idf.gouv.fr
Tel: 01.82.52.42.85

Paris, le 19

19 OCT. 2018

N° 2018/

/SGAR/PMM/SC/BCR

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris

à

Monsieur le Président du Conseil d'administration de l'Etablissement public foncier d'Île-de-France

à l'attention de Madame Isabelle ROQUES

Objet:

Délibérations n° A18-2-1 à A18-2-7 du Conseil d'administration du 5 octobre 2018

Délibérations n° B18-4-1 à B18-4-8 / n° B18-4-10 à B18-4-22 / n° B18-4-A23 à

B18-4-A28 du BUREAU du 5 octobre 2018

<u>P.J.</u>:

34 délibérations

Vous m'avez adressé, pour approbation, les délibérations du Conseil d'Administration et du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France visées en objet, adoptées le 5 octobre 2018.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, en retour, un exemplaire de chacun de ces documents que j'ai approuvés ce jour.

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France

Michel CADOT



Conseil d'Administration A18 -

du 5 octobre 2018

Délibération n° A18-2-2

Objet : renouvellement partiel du Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-**France**

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'urbanisme et plus précisément les articles relatifs aux établissements publics fonciers de l'Etat,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France et plus précisément son article 9,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris du 25 mars 2016 portant publication de la liste nominative des membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, et,

Vu ses arrêtés modificatifs en date des 01 février, 9 mars, 9 mai et 16 mai 2018, Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, Vu le rapport présenté par le Directeur Général,

Elit les membres titulaires suivants pour composer le Bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France:

Titulaire: XXX (membre du collège du Conseil Régional) H. Régio CHARLONNI CR. .
Titulaire: XXX (membre du collège des représentants de l'Etat) Him. Emmanu elle GAY .

De même, automatiquement, leurs suppléants :

Suppléant: M. Jean Marc Nicolle Suppléant, Time Toubelle DERVILLE

Préfet de Région

e-France,

Michel CADOT

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux ou d'un recours administratif hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.